

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 056-215602335-20261009-2026_061B-DE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le 23 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire
Date de convocation du conseil municipal : 15 septembre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC – Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER – Erwan MARTIN LAUZER – Noémie JOUNOT — Pierre Jean JANNIN – Françoise SIRIGU - Anne Charlotte JAFFREDO - Eric CAILLOCE –Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Emmanuel DE LA TOUR

ABSENTS EXCUSES : Anne Marie DU BOISBAUDRY pouvoir à François LE COTILLEC Anne JACOB pouvoir à Marine BARDOU – Samuel DURAND pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Caroline VALETTE pouvoir à Emmanuel de LA TOUR - Marie DEVOIS pouvoir à Jean Luc HOUDART

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_061 INDEMNITES DU MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES MAJORATION AU TITRE DE LA STATION CLASSEE TOURISME

Rapporteur : Arnaud Le Levreur

Les élus ont fixé les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués par délibération n°2026-060

L'article L 2123-22 du CGCT prévoit les conditions de majoration des indemnités fixées, notamment dans le cas du classement : Station Classée Tourisme moins de 5000 habitants : 50 %

Vu le CGCT et notamment l'article L 2123-22

Le conseil, par 15 votes pour et 4 contre (M. Houdart, Mme Valette, M. de La Tour, Mme Devois) :

Décide de majorer les indemnités des élus au titre de la commune station classée tourisme comme suit :

Nom – Prénom (facultatif)	Fonction	Taux de majoration	Montant de majoration	Indemnités majorées à verser
Maire		0,5	616,58 €	1 849,74 €
Arnaud Le Levreur	1er adjoint	0,5	308,29 €	924,87 €
Marine Bardou	2ème adjoint	0,5	308,29 €	924,87 €
Erwan Martin Lauzer	3ème adjoint	0,5	308,29 €	924,87 €
Noémie Jounot	4ème adjoint	0,5	308,29 €	924,87 €
Armelle Le Fournier	1 conseiller délégué sans adjoint référent	0,5	308,29 €	924,87 €
Anne Jacob	1 conseiller délégue avec adjoint référent	0,5	205,53 €	616,58 €
Samuel Durand	1 conseiller délégué avec adjoint référent	0,5	205,53 €	616,58 €
Eric Cailloce	1 conseiller délégué avec adjoint référent	0,5	205,53 €	616,58 €
		TOTAL	2 774,62 €	8 323,83 €

Autorise Monsieur le maire à mettre en œuvre cette délibération

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance

Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

